

Sect. 4.—L'intérêt et tout montant qui sera requis pour former un fond d'amortissement pour le remboursement de cet emprunt à son échéance constitueront une première charge sur les recettes provenant de l'entreprise, et tout déficit dans ces recettes sera comblé à même le revenu général de la Cité.

Sect. 5.—Les lieux de domiciliation seront Montréal et Londres ou tout autre endroit qui sera choisi par le Conseil.

Sect. 6.—Dans le cas où l'emprunt serait effectué sous forme de rentes inscrites, les titres pourront être échangés entre ces endroits.

Sect. 7.—Le présent règlement n'aura aucun effet à moins qu'il ne soit approuvé par les propriétaires fonciers conformément aux dispositions de l'article 348 du statut '63 Victoria, chapitre 58, tel que remplacé par le statut 3 Edouard VII, chapitre 63, article 32.

Sect. 8.—Le Greffier de la Cité est par les présentes autorisé à donner effet aux dispositions de la section précédente.

Sect. 9.—Les votes des propriétaires fonciers seront pris Mardi, le 21ième jour de Décembre 1909, et conformément aux dispositions de la section 13 du statut 62 Victoria, chapitre 58 et ses amendements.

Sect. 4.—The interest and whatever amount may be required for a sinking fund to redeem this loan at maturity shall be a first charge on the revenue accruing from the enterprise and any deficit in the same will be paid out of the general revenue of the City.

Sect. 5.—The places of domiciliation will be Montreal and London or any other places which may be designated by the Council.

Sect. 6.—If the form of the loan should be "Inscribed Stock" it will be interchangeable between these places.

Sect. 7.—This by-law shall not have any effect before having been approved by the property owners in accordance with the provisions of articles 348 of the Act 62 Victoria, chap. 58, as replaced by Act 3 Ed. VII, chap. 63, article 32.

Sect. 8.—The City Clerk is hereby empowered to give effect to the provisions of the preceding section.

Sect. 9.—The votes of the property owners shall be taken on Tuesday, the 21st day of December, 1909, and in accordance with the provisions of section 13 of 62 Victoria, chap. 58, and its amendments.

DELIBERATIONS

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 8 octobre.

Sont présents: MM. les échevins M. Martin, président, Lamoureux, Lavallée, Resther et Roy.

1.—Les soumissions suivantes pour la fourniture du foin, de la paille et de l'avoine sont alors ouvertes par M. L. O. David, greffier de la Cité.

MM. Laporte & Frère.

Pour la fourniture du foin, \$12.50 la tonne.
 Pour la fourniture de la paille, \$6.50 la tonne.
 Pour la fourniture de l'avoine, 49½c par 40 lbs.

M. Joseph Elie.

Pour la fourniture du foin, \$13.25 la tonne.
 Pour la fourniture de la paille, \$7.00 la tonne.
 Pour la fourniture de l'avoine, 50½c par 40 lbs.

M. E. Lemire.

Pour la fourniture du foin, \$13.40 la tonne.
 Pour la fourniture de la paille, \$6.70 la tonne.
 Pour la fourniture de l'avoine, 50¾c par 40 lbs.

W.-H. Dwyer Co., Ltd.

Pour la fourniture du foin, \$14.00 la tonne.
 Pour la fourniture de la paille, \$8.00 la tonne.
 Pour la fourniture de l'avoine, 52c par 40 lbs.
 M. l'échevin Lavallée propose, et il est

Résolu: Que la soumission de MM. Laporte & Frère, étant la plus basse des soumissions reçues, soit acceptée et que rapport soit fait au Conseil en conséquence, et que les dépôts des autres soumissionnaires leur soient remis.

2.—M. l'échevin Martin propose, et il est

Résolu: Que la Commission de l'Incineration a appris avec regret la mort de M. Louis Girard, beau-frère de M. l'échevin Roy, décédé le 5 octobre courant, et qu'elle dé-

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 8th of October.

Present: Ald. M. Martin, chairman, Lamoureux, Lavallée, Resther and Roy.

1.—The following tenders for the supply of hay, straw and oats were then opened by Mr. L. O. David, City clerk.

Messrs. Laporte & Frère.

For the supply of hay: \$12.50 per ton.
 For the supply of straw, \$6.50 per ton.
 For the supply of oats, 49½c per 40 lbs.

Mr. Joseph Elie.

For the supply of hay, \$13.25 per ton.
 For the supply of straw, \$7.00 per ton.
 For the supply of oats, 50½c per 40 lbs.

Mr. E. Lemire.

For the supply of hay, \$13.40 per ton.
 For the supply of straw, \$6.70 per ton.
 For the supply of oats, 50¾c per 40 lbs.

W. H. Dwyer Co. Ltd.

For the supply of hay, \$14.00 per ton.
 For the supply of straw, \$8.00 per ton.
 For the supply of oats, 52c per 40 lbs.
 Ald. Lavallée moved, and it was

Resolved: That Messrs. Laporte & Frère's tender, the lowest tender received, be accepted, and that a report be made to Council accordingly, and that their deposits be refunded to the other tenderers.

2.—Ald. Martin moved, and it was

Resolved: That the Incineration Committee have learned with a deep regret of the demise of Mr. Louis Girard, brother-in-law of Ald. Roy, who died on the 5th October